



**Procès-verbal de séance
du Conseil Municipal
N°05/2025
Du 23 avril 2025**

Le dix-sept avril deux mil vingt-cinq, une convocation a été adressée individuellement à chaque conseiller pour la séance ordinaire du vingt-trois avril deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures trente en Mairie, Salle du Conseil.

Date de la convocation : 17 avril 2025
Date d'affichage de la convocation : 17 avril 2025
Conseillers élus : 23
Conseillers en exercice : 23

À l'ouverture de la séance
Conseillers présents : 21
Procurations : 1

Séance du 23 avril 2025

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

Sous la présidence de Monsieur Pascal BOEHM, Maire

Mesdames Sandra HADAS, Audrey KOPP et Boutheïna MZIOU, Adjointes

Messieurs Alfred KLEITZ, Christian ROBACH et Christophe WENDLING, Adjoints

Mesdames Frédérique BARADEL, Valentine FRITSCH, Brigitte GOLDBRONN-RIZID, Fanny KACHLER, Sabrina NOEL, Patricia NONNENMACHER et Ghislaine VOGEL

Messieurs Thierry BOCHLER, André FEIDT, Amaury GUERRIER, Hervé KINTZELMANN, Julien PUEYO, Daniel ROUYER et Laurent SCHAEFFER

Absents excusés :

Monsieur Olivier SCHLATTER donne pouvoir à Madame Valentine FRITSCH

Madame Martine HUARD

Absents :

/

Assistait en outre :

Monsieur Vincent FOSELLE, Directeur Général des Services

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h45.

Fonctionnement du Conseil Municipal

2025 – 045 Désignation d'un secrétaire de séance

2025 – 046 Approbation du procès-verbal de la séance du 09 avril 2025

Marchés publics

2025 – 047 Décision de ne pas appliquer les pénalités de retard dans le cadre des marchés de travaux du Complexe Sportif (*annule et remplace la délibération n°2025-023 du 12 mars 2025*)

Domaine et patrimoine

2025 – 048 Dénomination du Complexe Sportif

2025 – 048 – 01 Proposition de nommer l'équipement « Complexe Sportif Horst Dassler »

2025 – 048 – 02 Autorisation du Maire à se mettre en rapport avec les ayants droits de Horst Dassler

2025 – 049 Stratégie des équipements publics

2025 – 049 – 01 Présentation des études menées par le bureau QUA sur la stratégie des équipements publics

2025 – 049 – 02 Présentation des études effectuées dans le cadre du programme Villages d'Avenir

2025 – 049 – 03 Autorisation du Maire à réengager les démarches avec l'Établissement Public Foncier d'Alsace en vue de l'acquisition du bâtiment Schirm

Informations

2025 – 050 Déclarations d'intention d'aliéner

2025 – 051 Diverses informations

Fonctionnement du Conseil Municipal

2025 – 045 Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose à Monsieur Alfred KLEITZ d'être secrétaire de séance.
Monsieur Alfred KLEITZ accepte cette proposition.

2025 – 046 Approbation du procès-verbal de la séance du 09 avril 2025

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 09 avril 2025.

Aucune observation n'étant émise, Monsieur le Maire soumet au vote ce procès-verbal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et par **21 VOIX POUR** et **1 ABSTENTION** (*Amcaury GUERRIER*) :
DÉCIDE d'approuver le procès-verbal de la séance du 09 avril 2025.

Marchés publics

2025 – 047 Décision de ne pas appliquer les pénalités de retard dans le cadre des marchés de travaux du Complexe Sportif (*annule et remplace la délibération n°2025-023 du 12 mars 2025*)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre des marchés de travaux de rénovation et d'extension du Complexe Sportif, le chantier a subi certains retards.

Certaines entreprises seraient éventuellement pénalisables, au vu des divers retards pris (vis-à-vis non seulement des aléas liés à un chantier de réhabilitation, mais aussi de la météo).

L'état des retards est établi dans un tableau présenté aux élus lors de la séance.

La commune, en tant que maître d'ouvrage, porte sa part de responsabilité eu égard à deux éléments :

- la démission du Maire précédent : cette situation a fortement retardé plusieurs prises de décisions nécessaires au bon avancement du chantier, retardant la mise en œuvre de certains équipements, parmi lesquels la gestion des accès, les caméras ou encore les équipements de cuisine,
- la bache de rétention de 240 m³, dont la nécessité de l'installation et les caractéristiques précises ont été connues en cours de projet : la réalisation de cette installation n'a été finalisée que début 2025, empêchant de fait d'utiliser l'équipement, pourtant réceptionné en novembre 2024.

C'est ainsi l'effet en chaîne des répercussions des premiers retards de décision et de chantier qui ont entraîné une finalisation plus tardive de l'opération.

Dénouer les responsabilités spécifiques de chaque lot est aujourd'hui impossible. Aussi est-il proposé au Conseil Municipal de valider le principe de non-application des pénalités de retard.

Certains lots n'ayant pas été cités dans la délibération du 12 mars 2025, il convient d'en prendre une nouvelle. Toutefois, la présente délibération s'applique à l'ensemble des lots du marché, à l'exclusion des lots 20 et 21 (qui concernent le terrain synthétique et l'éclairage sportif, dont les travaux ont débuté au mois de mars 2025).

TABLEAU DES RETARDS DU CHANTIER DU COMPLEXE SPORTIF				
Entreprise / bureau / partie concernée	N° lot	Nombre de jours de retard	Raison du retard	Situation
GCM DÉMOLITION	01	15 jours	Curage complémentaire à réaliser	Terminée
FEHR	03	25 jours	Réalisation de rebouchages, calfeutrements, finitions bétons toutes zones	Terminée
WILHELM	04	10 jours	Fabrication et pose des renforts métalliques - en attente des plans	Terminée
SOPREMA	05	60 jours	Commandes des bacs aciers - délais allongés	Terminée
		60 jours	Commande du bardage retardée choix teinte	Terminée
		129 jours	Pose du bardage façade gymnase (problème d'accessibilité)	Terminée
SCHREINER	06	45 jours	Pose des menuiseries extérieures (validation de la teinte)	Terminée
		90 jours	Pose des finitions et habillages menuiseries	Terminée
HELLUY	07	60 jours	Pose des chevêtres de portes du gymnase existant	Terminée
		70 jours	Pose des finitions et habillages menuiseries	Terminée
		30 jours	Pose des gardes corps	En cours
		110 jours	Levée des réserves et travaux à finir - retard approvisionnement et mise en œuvre	En cours
REATECH	08	50 jours	Fin des ouvrages placo + réalisation des enduits	Terminée
		20 jours	Reprises et réalisation des jetfilers / enduits pour peintre	Terminée
HUNSINGER	09	10 jours	Levée des réserves	Terminée
REALSPORT	10	45 jours	Retard sur coulage de la chape	Terminée
JUNGER	11	10 jours	Levée des réserves	Terminée
SCE CARRELAGE	12	25 jours	Fin des travaux de carrelage	Terminée
		10 jours	Levée des réserves et travaux à finir - retard approvisionnement	Terminée
MAYART	13	7 jours	Mise en peinture de la charpente métallique	Terminée
		42 jours	Mise en peinture des ouvrages intérieurs	Terminée

		75 jours	Levée des réserves et travaux à finir - contentieux et intempéries	Terminée
BW CHAUFFAGE	15	20 jours	Retard d'intervention sur réseau enterré	Terminée
SANICHAUF	16	10 jours	Levée des réserves	Terminée
ORONA	17	24 jours	Pose de l'ascenseur	Terminée
GCM	18	25 jours	Retard d'intervention sur aménagement extérieurs	Terminée
		20 jours	Transmission des plans PAC conditionnant interventions	Terminée
		10 jours	Réalisation des curages périphériques - retard intervention	Terminée
		10 jours	Réalisation des dernières déposes et curages intérieurs	Terminée
		110 jours	Levée des réserves et travaux à finir - retard de mise en œuvre	En cours
NETIMMO	19	3 jours	Levée des réserves	Terminée
NOUANSPORT	22	43 jours	Retard transmission dossier technique	Terminée
PYRAMIDE	23	61 + 35 jours	Pose du mur d'escalade et levée des réserves	Terminée
AXIMA	24	28 + 25 jours	Pose des cuisines et levée des réserves	Terminée
ECADE – SBE	/	40 jours	Cumul des fournitures des plans structure gros œuvre pour extension	Terminée
		15 jours	Fournitures des plans structure métallique pour gymnase	Terminée
SDEA	/	50 jours	Réseaux enterrés à déplacer - intervention repoussée et en retard du SDEA, bloquant le démarrage des fondations jusqu'au 03/07	Terminée
Maîtrise d'ouvrage	/	66 jours	Validation teinte des sols sportifs et mur d'escalade	Terminée
		25 jours	Validation des travaux supplémentaires et FTM inhérentes	Terminée
Aléas	/	95 jours	Découverte meneaux non porteurs dans le local vestiaires - inclus des sondages, devis, études puis reprise en sous œuvre pour pérenniser l'ouvrage	Terminée
		140 jours	Découverte fissuration et mouvement dallage existant du gymnase - inclus des sondages,	Terminée

		devis, études puis reprise en sous œuvre pour pérenniser l'ouvrage	
	35 jours	Changement choix technique toiture local vestiaire pour économie	Terminée
	25 jours	Casse des réseaux enterrés par FEHR ou GCM	Terminée
	20 jours	Demande de réalisation d'un drain périphérique sur le gymnase + démarche	Terminée
	12 jours	Intempéries (neige, pluie, vent, froid)	Terminée

Il est proposé au Conseil Municipal, dans le cadre des marchés de travaux du Complexe Sportif, de décider de ne pas appliquer de pénalités de retard.

Cette décision s'applique également aux lots qui ne sont pas cités et dont les décomptes généraux et définitifs arriveront dans les prochaines semaines.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et par **21 VOIX POUR et 1 ABSTENTION** (*Valentine FRITSCH*) : **DÉCIDE** de ne pas appliquer de pénalités de retard dans le cadre des marchés de travaux du Complexe Sportif.

Domaine et patrimoine

2025 – 048 Dénomination du Complexe Sportif

2025 – 048 – 01 Proposition de nommer l'équipement « Complexe Sportif Horst Dassler »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Depuis le début des travaux du Complexe Sportif, l'idée a germé de donner un nom à ce Complexe Sportif. Une proposition consiste à nommer cet équipement « Complexe Sportif Horst Dassler », eu égard au lien historique existant entre le fondateur d'Adidas France et la commune de Dettwiller, ainsi qu'à l'empreinte forte et positive laissée par Monsieur Horst Dassler dans les mémoires des habitants.

Cette orientation doit faire l'objet d'une décision du Conseil Municipal.

Madame Valentine FRITSCH demande pour quelles raisons le nom de Horst Dassler est suggéré.

Monsieur le Maire répond que l'empreinte laissée par ce chef d'entreprise mérite que son nom marque plus fortement les mémoires sur le territoire. De plus, cette personnalité a donné du travail à un grand nombre d'habitants du territoire, tout en adoptant un management très humain, et a marqué les esprits. Il précise toutefois qu'il ne s'agit que d'une suggestion et que les autres propositions sont les bienvenues.

Madame FRITSCH suggère de ne donner le nom de Horst Dassler qu'au futur terrain de football, et non pas à l'équipement du Complexe Sportif dans son ensemble.

Monsieur Alfred KLEITZ répond que Horst Dassler a produit des chaussures conçues pour la pratique de nombreuses disciplines sportives et non pas seulement le football. Monsieur le Maire ajoute qu'il a rendu la pratique du sport populaire, en la faisant devenir plus accessible.

Monsieur KLEITZ ajoute que Horst Dassler est arrivé à Dettwiller au mois de décembre 1959, ce alors qu'un grand nombre d'entreprises locales étaient en faillite ; son action a permis à un grand nombre d'ouvriers de retrouver du travail.

Madame FRITSCH propose d'appeler l'équipement « Complexe Sportif de Dettwiller ». Elle demande s'il est indispensable pour le Complexe Sportif d'avoir un nom dès son inauguration.

Plusieurs élus lui répondent qu'il n'est pas envisagé de laisser le Complexe Sportif sans nom et qu'il est dans ce cas plus cohérent de le baptiser le plus tôt possible.

Un tour de table est effectué, au cours duquel l'ensemble des élus présents prend la parole pour exprimer et développer son point de vue.

La majorité des élus se dit favorable, mettant en avant le souvenir de grands-parents ayant travaillé dans les manufactures à l'époque de Horst Dassler, mais également l'opportunité de mieux faire connaître ce nom aux générations actuelles et à venir.

D'autres élus sont plus réservés, voire s'opposent à ce projet : sont alors mis en avant des difficultés à prononcer ce nom, mais également le fait que d'autres lieux de la commune sont déjà nommés d'après Horst Dassler.

Globalement, l'assemblée s'accorde sur le fait qu'il n'existe aucune sportive ni aucun sportif célèbre originaire de la commune pouvant, mieux que Horst Dassler, incarner l'histoire du sport sur notre commune, et ainsi prétendre donner son nom au Complexe Sportif.

Pour Monsieur le Maire, le choix d'un homme charismatique et constructif est également un message positif ; en effet, comme indiqué par Monsieur Alfred KLEITZ, cette personne est arrivée à une époque où le dynamisme économique des manufactures de notre commune était en berne, voire catastrophique.

Le choix de ce nom est donc un choix incarnant l'espoir, dans le sens où même lorsqu'une situation semble sans issue, un chemin existe toujours pour sortir de l'impasse.

En conclusion, le choix de ce nom pour le Complexe Sportif et la pratique sportive est un choix visant à marquer les dynamiques positives et constructives, qui ont marqué l'histoire de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et par **17 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE** (*Valentine FRITSCH, Olivier SCHLATTER, Daniel ROUYER*) et **2 ABSTENTIONS** (*Boutheïna MZIOU, Sabrina NOEL*) :

DÉCIDE de donner un accord de principe quant à la proposition de nommer l'équipement « Complexe Sportif Horst Dassler ».

2025 – 048 – 02 Autorisation du Maire à se mettre en rapport avec les ayants droits de Horst Dassler

Rapporteur : Monsieur le Maire

Pour apposer sur la façade du club house, ou du bâtiment d'accueil, le nom « Complexe Sportif Horst Dassler », la commune doit au préalable obtenir l'accord des ayants droits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :

DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à se mettre en rapport avec les ayants droits de Monsieur Horst Dassler, afin d'obtenir leur accord quant à l'utilisation de son nom.

2025 – 049 Stratégie des équipements publics

2025 – 049 – 01 Présentation des études menées par le bureau QUA sur la stratégie des équipements publics

Rapporteur : Monsieur le Maire

Madame Valérie LAFORGUE, du bureau Questions d'Urbanisme et d'Architecture (QUA), présente le travail effectué depuis 2023 à la demande de la commune, visant à obtenir une vision globale sur la stratégie à mener en termes de réorganisation des équipements publics.

Monsieur le Maire indique que l'enjeu de ce point d'information est d'exposer les études passées et de partager la nécessité de questionner différents sujets relatifs à la centralité, eu égard notamment à la nécessaire restructuration ou la réhabilitation de certains bâtiments qui aujourd'hui sont dégradés, ne répondent plus aux normes d'accessibilité et ne sont plus efficaces sur le plan thermique.

Madame Fanny KACHLER quitte la Salle du Conseil à 21h08.

Madame Valentine FRITSCH quitte la Salle du Conseil à 21h44.

2025 – 049 – 02 Présentation des études effectuées dans le cadre du programme Villages d'Avenir

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire invite les élus à prendre connaissance des documents qui leur ont été transmis, présentant le diagnostic stratégique effectué par les cabinets Attitudes Urbaines et Urbitat +, ainsi que le plan d'action. Il annonce que le sujet sera plus longuement abordé lors d'une prochaine réunion.

2025 – 049 – 03 Autorisation du Maire à réengager les démarches avec l'Établissement Public Foncier d'Alsace en vue de l'acquisition du bâtiment Schirm

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle que l'acquisition du bâtiment Schirm fait partie des pistes envisagées dans l'optique d'une rénovation, puis d'une reconversion.

En ce sens, un contact avait été pris en 2021 avec l'Établissement Public Foncier (EPF) d'Alsace, afin que ce dernier puisse accompagner la commune dans cette acquisition.

En effet, l'EPF d'Alsace a pour vocation d'accompagner les collectivités sur l'ensemble des questions relatives au foncier, en facilitant notamment la réalisation de projets d'aménagement.

L'acquisition faite, le bien est « porté » et géré par l'EPF, pendant un temps donné.

Ce temps de portage peut permettre à l'EPF, ou à la collectivité, d'effectuer des opérations de « proto-aménagement », étape qui consiste à préparer le foncier avant qu'il ne soit aménagé (par exemple : des opérations de dépollution, désamiantage ou déconstruction pourront être éventuellement réalisées et prises en charge partiellement par l'EPF d'Alsace).

Finalement, le bien est revendu à la collectivité au prix d'acquisition. Cette maîtrise foncière aux mains des collectivités permet la régulation des prix du marché et la gestion des projets des territoires, en évitant la spéculation sur des biens mobiliers à enjeux pour les collectivités.

Monsieur le Maire sollicite donc l'avis du Conseil Municipal avant de reprendre les discussions avec l'EPF d'Alsace, qui pourra alors poursuivre les démarches de son côté en vue de l'acquisition de ce bien.

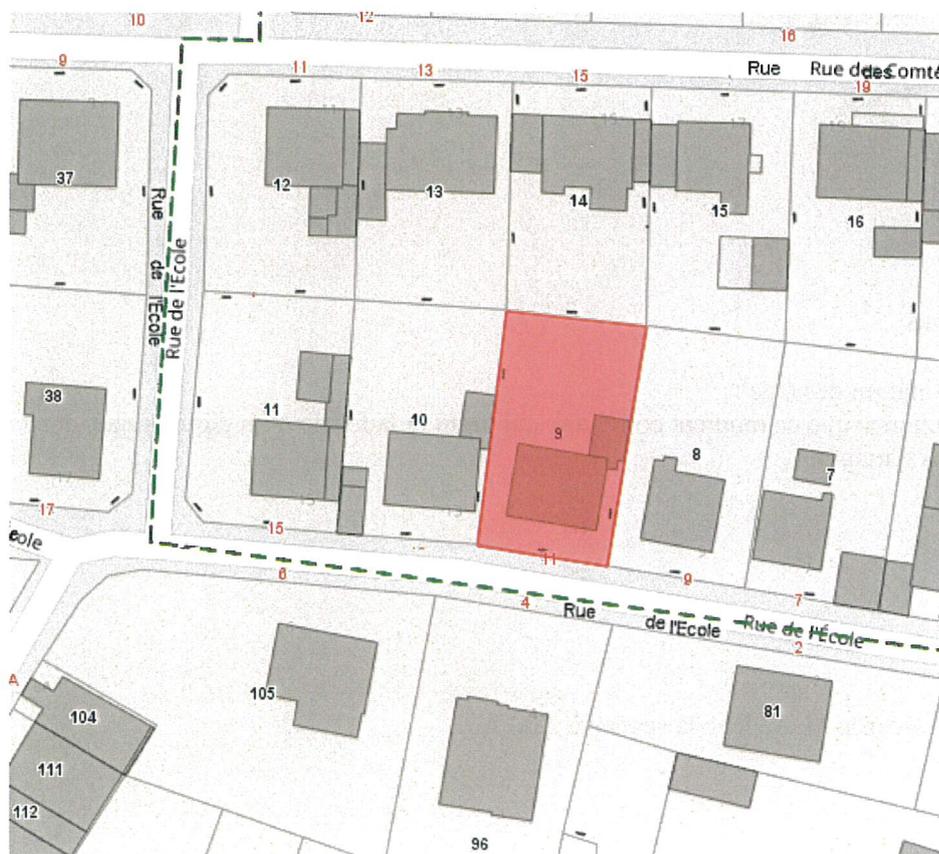
Monsieur le Maire précise que si le Conseil Municipal, par le biais de cette délibération, le lui permet, une nouvelle délibération sera prise ultérieurement pour engager la commune à acheter le bien dans un temps déterminé, ce temps lui permettant d'avancer sur la préparation du projet.

Une convention sera ainsi établie entre l'EPFA et la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés : **DÉCIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à réengager les démarches avec l'Établissement Public Foncier d'Alsace en vue de l'acquisition du bâtiment Schirm.

Informations

2025 – 050 Déclarations d'intention d'aliéner



11 Rue de l'École

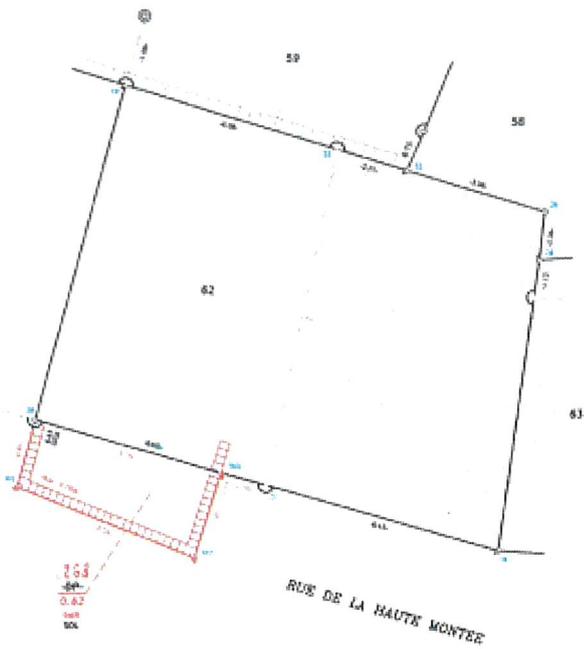
Section 07
Parcelle 09

Superficie totale : 5 a 07 ca

17 Rue de la Haute-Montée

Section 01
Parcelle 268

Superficie totale : 06 ca



2025 – 051 Diverses informations

- Moment convivial à destination des élus :

Monsieur Christian ROBACH annonce que ce moment convivial, qui prendra la forme d'un pique-nique, aura lieu le samedi 10 mai, aux Jardins Partagés.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h15.

Pour extrait conforme,
Dettwiller, le 23 avril 2025

Le secrétaire,
Alfred KLEITZ

Le Maire,
Pascal BOEHM